



## CHSCT extraordinaire de l'AEFE

du 21 avril 2020



Ce CHSCT se tient dans des conditions tout à fait exceptionnelles, tant du point de vue du contexte de la pandémie que de sa tenue en visioconférence.

Les syndicats de la FSU tiennent à rappeler solennellement le caractère indispensable de cette instance.

La caractéristique de ce virus est qu'il est sans frontière. En ce sens, l'Agence est directement et spécifiquement concernée, en présence de difficultés nombreuses mais aussi complexes car internationales. Pour nous, **c'est avant tout l'impératif sanitaire et la protection de la santé de toutes et tous qui doit primer** : aucune dérogation à ce principe ne doit être acceptée, la responsabilité en est trop grande.

**Dans le contexte de la pandémie, de nouvelles méthodes de travail ont été mises en place de manière souvent spontanée, parfois en réponse à l'urgence.** Il revient à cette instance, encore plus dans ce contexte, de tracer des lignes sur la sécurité et le bien-être au travail. S'il n'appartient pas au CHSCT de traiter en tant que telle la question budgétaire/ des recettes, nous affirmons avec force que toute tentative d'imposer un retour à l'activité présentielle pour des raisons autres qu'éducatives n'est pas acceptable. Gardons-nous de céder à ces tentations. Cela ne signifie pas, pour la FSU, le déni des difficultés budgétaires de l'établissement public. Nous avons fait dès le début des propositions et des demandes auprès de la tutelle : nous savons tous que **sans aide de l'Etat, l'Agence risque de ne pas survivre à la situation actuelle.**

En interne, nous demandons aujourd'hui deux choses qui pour nous s'imposent :

1. Le plan de doublement des élèves doit évidemment être suspendu. Le Contrat d'objectifs et de moyens revu. **L'aide et le soutien de l'AEFE doivent se porter aux établissements en gestion directe et aux conventionnés.**
2. Le projet d'organigramme doit être également suspendu jusqu'à nouvel ordre. Rappelons qu'il a obtenu un vote unanimement Contre des organisations syndicales. Il serait particulièrement irresponsable et provocateur dans le contexte, d'en forcer la mise en place alors que **l'organisation du travail des personnels de Centrale** a été particulièrement bouleversé.

Toute tentative de reprendre une activité à la situation ante conduirait l'Agence à sa perte. Seule prime aujourd'hui la sauvegarde, **le sauvetage de l'Établissement public** et du réseau historique. Il serait pour nous irresponsable de voir les choses autrement.

Concernant les points que nous avons demandés, nous porterons, comme toujours, la voix des personnels, de Centrale comme du réseau, pour que cette instance joue pleinement son rôle.

